

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 13**

**RÈGLES ET DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS- NOMENCLATURE M4**  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s** :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir** :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

-----  
***Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).***

***M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.***

***Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.***

***Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.***

***Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).***  
-----

-----  
**Rapport N° 13**  
**RÈGLES ET DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS- NOMENCLATURE M4**  
 -----

Par délibération du 5 janvier 2016, la Commune de Clermont-Ferrand a fixé notamment les durées d'amortissement des immobilisations pour la nomenclature M4, relative aux services publics locaux à caractère industriel et commercial.

Pour la Ville de Clermont-Ferrand sont concernés à ce jour les Budgets annexes Coopérative de mai (08) et Centre d'expositions et congrès (11).

Une mise à jour de la délibération est nécessaire.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction).

Un seuil unitaire peut être fixé afin d'amortir sur une durée d'un an les immobilisations de faible valeur. Il est proposé de le fixer à 500 € HT.

Il est proposé les durées d'amortissement suivantes.

<b>Nature</b>	<b>Catégorie de bien amorti</b>	<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Compte d'amortissement</b>
	Biens dont la valeur est inférieure à 500 € HT	1 an	
Subventions d'investissement			
1311 à 1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	Sur la même durée que l'amortissement des biens	13911 à 13918
Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'étude (non suivis de travaux)	5 ans	28031
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans	28032
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5 ans	28033
2051	Concessions et droits similaires	3 ans	2805
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans	28088
Immobilisations corporelles			
2128	Autres agencements et aménagements	40 ans	28128
2131	Bâtiments	60 ans	28131
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions – Bâtiments publics	15 ans	28135
2138	Autres constructions	30 ans	28138
2151	Installations complexes spécialisées	15 ans	28151
2153	Installations à caractère spécifique	60 ans	28153
2154	Matériel industriel	5 ans	28154
2155	Outillage industriel	5 ans	28155
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15 ans	28157
<b>Nature</b>	<b>Catégorie de bien amorti</b>	<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Compte d'amortissement</b>

2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans	28181
2182	Matériel de transport	6 ans	28182
2183	Matériel informatique	5 ans	28183
2183	Matériel de bureau	10 ans	28183
2184	Mobilier	10 ans	28184
2185	Cheptel	5 ans	28185
2188	Autres immobilisations corporelles	6 ans	28188
2188	Coffres fort	20 ans	28188

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'adopter pour les immobilisations acquises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement détaillées ci-dessus pour les budgets à comptabilité M4 gérés par la Ville ;
- d'appliquer la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis ;
- d'amortir sur un an les biens de faible valeur d'un montant inférieur à 500 €.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>55</b>	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>55</b>	=	<b>Pour : 55</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,  
Wendy LAFAYE

Le Maire,  
Olivier BIANCHI

